

Voici une lettre ouverte envoyée par Georges Campeau et le MASSE aux différents quotidiens expliquant les dangers entourant la création prochaine de l'Office de financement de l'assurance-emploi. Pour le MAC de Montréal, il ne fait aucun doute que cette dernière trouvaille gouvernementale est un geste politique visant à faire disparaître définitivement le surplus de 54 milliards de dollars de la Caisse d'assurance-chômage. De plus, l'Office verrouille à son état actuel la couverture du régime et annonce que les seules modifications possibles à cette dernière seront dorénavant à la baisse. En définitive, ça ne sent pas bon pour les travailleuses, les travailleurs et les sans-emploi !

L'OFFICE DE FINANCEMENT DE L'ASSURANCE-EMPLOI : UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION ?

Par Georges Campeau, professeur au Département des Sciences juridiques de l'UQAM

- et -

Hugo Desgagné, coordonnateur au Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE).

Dans le cadre du dernier budget, le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un Office de financement de l'assurance-emploi, mesure devant permettre que les cotisations prélevées ne correspondent qu'aux seules dépenses du régime. Cependant, contrairement aux revendications mises de l'avant notamment par des syndicats, le projet de loi ne contient aucune mesure visant l'amélioration de la protection du régime. En effet, il précise que l'Office ne pourra prendre aucune décision quant à la couverture du régime ni tenir compte du surplus cumulatif du Compte d'assurance-emploi qui s'élève maintenant à plus de 54 milliards de dollars. En fixant des règles rigides pour son financement indépendamment du surplus cumulatif le projet de loi aura pour effet de verrouiller la protection de l'assurance-emploi à son niveau actuel sinon de la diminuer. Plusieurs de ceux qui avaient critiqué le détournement du Compte et réclamé une bonification du régime ont qualifié cette annonce de pas dans la bonne direction? Est-ce vraiment le cas?

QU'EST-CE QUE LA CRÉATION DE CET OFFICE APPORTE DE NEUF?

Le projet de loi prévoit la création d'un Office de financement de l'assurance-emploi qui sera dorénavant chargé de la fixation des cotisations, fonction qui relève actuellement de la Commission. Une réserve de 2 milliards de dollars est également créée pour contrer toute hausse de cotisations en période de ralentissement économique. L'Office devra donc gérer les sommes qui lui sont confiées, les investir et ce tout en maintenant le niveau de la réserve, montant dont on prévoit l'indexation. Cependant, le projet de loi interdit explicitement à l'Office d'intervenir pour modifier le niveau des prestations ou de mettre en œuvre de nouveaux programmes, ces questions continuant de relever de la seule compétence du ministre.

En fait, le projet de loi change peu de choses quant au mécanisme de fixation des cotisations, l'Office ne disposant pas davantage de discrétion que la Commission n'en a actuellement, le taux devant être juste suffisant pour couvrir les dépenses prévues du régime sous réserve que toute variation annuelle ne doit

excéder 0.15 %. Si la situation économique commandait une hausse de taux plus importante, le coût de l'excédent serait alors temporairement assumé par la réserve, qui à son tour serait renflouée par des hausses de cotisation les années suivantes. Cependant, le gouvernement conserve le droit en dernier ressort au nom de l'intérêt public, concept pour le moins ambigu compte tenu du désengagement de l'État de sa responsabilité à l'égard des chômeurs, de fixer le taux des cotisations comme celui des sommes versées au titre des prestations. Enfin, les coûts de fonctionnement de cette structure complexe (Conseil d'administration, Comités, etc), seront à la charge du Compte, donc des cotisants.

UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION?

Rappelons que la revendication pour la création d'une " Caisse autonome " mise de l'avant notamment par le Bloc québécois, le NPD et plusieurs organisations syndicales visait à contrer pour le futur la malversation à laquelle s'est livré le gouvernement fédéral au cours des dernières années en utilisant le surplus du Compte d'assurance-emploi à d'autres fins que celles prévues par la loi et ce au détriment de la protection que le régime doit accorder à ses cotisants. Cependant, on prenait alors bien soin de préciser que cette création devait s'accompagner d'une amélioration de la couverture du régime financée notamment par la réinjection graduelle du surplus cumulatif dans la couverture du régime.

Or, le projet de loi prévoit de façon explicite que l'Office ne pourra procéder à aucune bonification ou amélioration du régime ni tenir compte du surplus cumulatif du Compte. Pourtant, dans une étude publiée en 2007, l'Institut canadien des actuaires recommandait que pour respecter le principe contributif de l'assurance, selon lequel toutes les cotisations de même que les excédents doivent être utilisées aux fins de l'assurance-emploi, ce surplus devait être réaffecté au programme. Le projet de loi poursuit l'opération amorcée en 2005, puisque suite aux modifications apportées alors à la loi, le surplus cumulatif n'apparaît plus dans les rapports de l'actuaire en chef de l'assurance-emploi. Comment ne pas voir que ces changements faisaient suite

aux commentaires de la Cour supérieure dans la contestation initiée par la CSN sur cette question et selon lesquels la loi alors en vigueur ne permettait pas au gouvernement de faire disparaître ce surplus cumulatif en défrayant des dépenses autres que celles expressément prévues par la législation. Le gouvernement poursuit donc sa stratégie visant à faire disparaître ce surplus " gênant " de la comptabilité du Compte.

En substituant le volet cotisations à celui des prestations comme élément central du régime, le projet de loi confirme son caractère autofinancé, qui rappelons le, est depuis 1990 assumé entièrement par les travailleurs et les employeurs. Déjà privé de la contribution de l'État qui servait principalement à assumer le coût de la prolongation des prestations dans les régions à taux de chômage élevé, le régime verra par ces règles de financement sa couverture figée à son niveau actuel, toute bonification devant se traduire par des hausses de cotisation. Pire, cette protection pourrait même régresser car selon cette logique, le coût de toute hausse du chômage devra être assumé par les cotisants. Il n'est donc pas surprenant qu'une telle annonce ait été bien reçue par les associations patronales, d'autant plus qu'elles auront voix au chapitre pour toute hausse de cotisation.

En fin de compte, c'est le détournement du Compte d'assurance-emploi qui est au centre du débat sur cette question. L'adoption d'une mesure qui comporte tant d'effets pervers est-elle si urgente compte tenu que la Cour suprême devra au cours des prochains mois préciser les obligations constitutionnelles du gouvernement en matière d'assurance-chômage, soit la nature des cotisations et les fins pour lesquelles elles doivent être utilisées?

Le gouvernement prétend vouloir mettre fin à l'utilisation des cotisations à d'autres fins pour l'avenir, mais à quel prix? Non seulement le projet de loi aura pour effet de verrouiller la protection de l'assurance-emploi à son niveau actuel, qui rappelons le, correspond au tiers de ce qu'elle était en 1990 mais il complète ainsi le mouvement de désengagement de l'État face aux chômeurs. Ce projet de loi est-il vraiment un pas dans la bonne direction?

Semaine des personnes assistées sociales

MANIF-ACTION

organisée par l'OPDS-RM

**POUR UN REVENU DÉCENT, INCONDITIONNEL, POUR TOUTES ET TOUS ;
POUR UN PARTAGE DES RICHESSES ;
POUR LA JUSTICE SOCIALE !**

QUAND ?

**JEUDI,
8 mai 2008**

À QUELLE
HEURE ?

13h

LIEUX DE RASSEMBLEMENT ?

(le plus près de chez vous)

**À l'OPDS Maison Aline Gendron
3340 rue Ontario Est
514-527-0700**

**ou
AU BRAS DE VILLERAY
660 Villeray Est
514-527-0700**

**ou
À l'OPDS Maison Marie-Jeanne-Corbell
8535 boulevard Pie-IX
514-322-5782**

Libérons-nous de notre prison...
prison de la pauvreté, prison de la faim,
prison des augmentations de toutes sortes,
prison de la précarité, prison des préjugés,
prison du harcèlement ; ensemble,
prenons les CLÉS,
pour nous en sortir !

**NON
À
LA
FERMETURE
DES
CLÉ !**



RÉSERVEZ VOTRE PLACE,
AVANT LE 6 MAI,
POUR LES AUTORBUS
EN TÉLÉPHONANT À L'UN
DES NUMÉROS CI-JOINTS.

**AU BOUT DE LA MISÈRE,
FAUT S'ATTENDRE À UNE POUDRIÈRE !**

ACCÈS ET DROIT À UN REVENU DÉCENT : Vivre de l'aide sociale, c'est un calvaire de tous les jours. C'est vivre avec 98.25 \$ par mois, une fois le loyer payé. Qui arriverait avec ce montant à payer sa nourriture, son chauffage, son électricité, son téléphone, son transport, son habillement, etc. ?

ACCÈS ET DROIT À LA COUVERTURE DE NOS BESOINS : Plus les années passent et plus nos conditions de vie se dégradent. Nos prestations diminuent d'année en année. Depuis 1993, les prestations annuelles d'une personne seule, considérée apte au travail, ont baissé de 1 720 \$ (en dollars de 2008). À titre d'exemple, les tarifs du transport en commun ont augmenté de 34 % pour la CAM régulière depuis décembre 2001, et les tarifs d'électricité ont augmenté de 16.7 % depuis janvier 2004.

ACCÈS ET DROIT AU PARTAGE DE LA RICHESSE : Nous sommes de plus en plus stigmatisés et précarisés, au point que l'ADQ, l'Institut économique de Montréal et une bonne partie de la population qui ignore la réalité de la pauvreté, suggèrent de couper l'aide sociale à vie aux personnes qui y restent un certain nombre d'années. Pourtant, nous avons contribué et contribuons toujours à la richesse collective. Entre autres, par l'entraide et le soutien bénévole à la famille, aux voisins, à la communauté ; par la militance dans des groupes de défense de droits ; par la création artistique, par les taxes à la consommation.

ACCÈS ET DROIT AU RESPECT : Nous sommes harcelés par les agents d'aide sociale et nous sommes victimes des pires préjugés. Bientôt, la moitié des CLÉ fermeront à Montréal, nous contraignant à des déplacements impossibles et nous traitant encore avec plus de mépris.

TOLÉRERONS-NOUS ENCORE LONGTEMPS CETTE PRISON ?



Prestation moyenne d'aide sociale, tous barèmes confondus, pour une personne seule : 687.27 \$ (janvier 2008).
Pourcentage de personnes seules à l'aide sociale : 75.3 % (janvier 2008).
Coût du loyer moyen, à Montréal, pour une chambre : 589 \$ par mois (octobre 2007).

PRENONS NOTRE DÙ !



L'arrivée de la carte à puce à la STM

De nouvelles manières de hausser les tarifs du transport en commun

Claude Trudel, président de la STM, émettait trois hypothèses afin d'augmenter les tarifs du transport en commun grâce à la carte à puce :

- 1) faire payer l'usager et l'usagère pour chaque station de métro franchit.
- 2) diviser le territoire de la STM en « zones de transport » avec différents tarifs appliqués selon la zone et le nombre de zones parcourues par l'usager ou l'usagère.
- 3) selon les heures: augmenter les tarifs aux heures de pointe

L'arrivée de la carte à puce menace la possibilité actuelle d'avoir accès à tout le territoire de la STM pour le même prix !



326 Gounod,
Montréal, Québec
H2K 1E3
Téléphone: 514-527-1112
Courriel: trovep@cooptel.qc.ca



Venez avec nous interpeller l'administration municipale pour lui dire :

Les hausses de tarifs dans le transport en commun, c'est avancer vers l'arrière.

C'est avancer vers l'arrière :

- Parce que le transport en commun est un service public qui devrait être accessible.
- Parce que plutôt que de les augmenter, la STM et la Ville de Montréal devraient réduire les tarifs.

C'est avancer vers l'arrière :

- Parce qu'il y a 29% de la population montréalaise qui vit sous le seuil de faible revenu dont la majorité sont des femmes.
- Parce que les personnes à faible revenu ont de plus en plus de difficulté à assurer les coûts du transport en commun.

C'est avancer vers l'arrière

- Pour le respect des valeurs de justice sociale et pour la lutte contre les changements climatiques, le transport en commun devrait être gratuit.

Une tarification sociale pour les personnes à faible revenu s'impose.

venez avec nous.

**Rassemblement le 26 mai
À 18H00
devant l'Hôtel de Ville de Montréal
métro Champ de mars
Hôtel de Ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal Québec H2Y 1C6**

TRANSPORT EN COMMUN ET PETITE-PATRIE

Dans le cadre de la campagne de la TROVEP de Montréal sur l'accessibilité au transport en commun, le MAC de Montréal ainsi que les groupes communautaires de la Petite-Patrie vous invite à une activité de mobilisation.

Jeudi le 22 mai à 15h45 au métro Beaubien nous allons distribuer de l'information sur la campagne et inviter les usagers et les usagères du transport en commun à y participer.

Plus il y aura de gens à la distribution, plus elle s'avèrera efficace ! Vous pouvez confirmer votre présence au 514-527-1112.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MAC DE MONTRÉAL

MARDI LE 17 JUIN EN SOIRÉE

INSCRIVEZ LE À VOTRE AGENDA

PLUS DE DÉTAILS À VENIR